

CONCERTATION PUBLIQUE

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables



Du 13 au 27 Novembre 2023

Donnez votre avis (en ligne sur notre site ou en mairie sur les registres prévus à cet effet) **sur les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.**

Le Grand Saint-Émilionnais doit déterminer des zones destinées à accueillir des projets visant à produire de l'énergie via des ressources renouvelables. Les communes ont ciblé plusieurs zones que nous vous soumettons par le biais de cette concertation.